



Personne publique :

COMMUNE DE CONDE EN NORMANDIE

Place de l'Hôtel de ville
14110 CONDE DE NORMANDIE
Tel : 02 31 59 15 50
SIRET : 200 056 877 00018

DOCUMENT DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

TRAVAUX DE VALORISATION DE LA ZONE D'EXPANSION DES CRUES AU DROIT DE L'ANCIEN PLAN D'EAU DE PONTECOULANT (14)

1 - REGLEMENT DE CONSULTATION

Date et heure de remise des offres :

Lundi 2 mars 2020 à 12h00

sur la plateforme de dématérialisation : <https://www.uamc14.org/condeennormandie>



CE3E, Conseil & Études Eau Espace Environnement

12 bis Route de Conches – 27180 ARNIERES-SUR-ITON

Tél. : 02.32.62.53.62 – Fax. : 02.32.62.59.46

<http://www.ce3e.fr> – ce3e@ce3e.fr

SOMMAIRE

1. Objet de la consultation	1
2. Conditions de la consultation	1
2.1. MAITRE D'OUVRAGE ET POUVOIR ADJUDICATEUR	1
2.2. REPRESENTANT LEGAL DU MAITRE D'OUVRAGE	1
2.3. MAITRISE D'ŒUVRE	1
2.4. PROFIL D'ACHETEUR	1
2.5. ETENDUE DE LA CONSULTATION	1
2.6. DECOMPOSITION DU MARCHE	2
2.7. DOSSIER DE CONSULTATION	2
2.8. VARIANTES	2
2.9. DELAI D'EXECUTION	2
2.10. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	2
2.11. MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	2
2.12. MODALITES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT	3
3. Renseignements concernant la situation juridique et les capacités professionnelles, techniques et financières des candidats	3
4. Contenu des offres	3
5. Critères d'évaluation des candidatures	5
5.1. APTITUDE DES SOUMISSIONNAIRES	5
5.2. CAPACITES ECONOMIQUE ET FINANCIERE – REFERENCES REQUISES	5
5.3. CAPACITE PROFESSIONNELLE - REFERENCES REQUISES	5
6. Examen des offres et attribution du marché	5
6.1. CRITERES D'ATTRIBUTION	5
7. Date limite de remise des offres	7
8. Conditions d'envoi ou de remise des offres	7
8.1. REPOSE ELECTRONIQUE	7
8.2. COPIE DE SAUVEGARDE	7
9. Horaires d'ouverture	8
10. Visite sur site	8
11. Renseignements complémentaires	8

1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne le marché de **travaux de valorisation de la zone d'expansion des crues au droit de l'ancien plan d'eau de Pontécoulant (14)**.

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. MAITRE D'OUVRAGE ET POUVOIR ADJUDICATEUR

Le maître d'ouvrage et pouvoir adjudicateur est :

Commune de Condé en Normandie

Place de l'Hôtel de ville

14110 CONDE DE NORMANDIE

Tel : 02 31 59 15 50

2.2. REPRESENTANT LEGAL DU MAITRE D'OUVRAGE

Le représentant légal du maître d'ouvrage est **Mme Valérie DESQUESNE, Maire de Condé-en-Normandie**.

2.3. MAITRISE D'ŒUVRE

La mission de maîtrise d'œuvre est assurée par la société d'ingénierie écologique des milieux aquatiques :

Conseil et Etudes, Eau, Espace, Environnement (CE3E)

12 bis Route de Conches

27180 ARNIERES SUR ITON

Tél : 02 32 62 53 62 - Courriel : marchespublics@ce3e.fr

Web : www.ce3e.fr

Dont le représentant légal est M. Christian COZILIS, Directeur.

2.4. PROFIL D'ACHETEUR

Le dossier de consultation est téléchargeable sur :

<https://www.uamc14.org/condeennormandie>

2.5. ETENDUE DE LA CONSULTATION

Marché public sur procédure adaptée passé en application de la rubrique R. 2123 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

2.6. DECOMPOSITION DU MARCHÉ

Il n'est pas prévu une décomposition en lots.

2.7. DOSSIER DE CONSULTATION

Les pièces constitutives du dossier de consultation sont :

- le règlement de la consultation (RC),
- l'acte d'engagement (AE),
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- le cahier des clauses techniques particulières et ses annexes (CCTP),
- le détail quantitatif estimatif (DQE),
- le bordereau de prix (BP).

2.8. VARIANTES

Les variantes ne sont pas autorisées.

2.9. DELAI D'EXECUTION

Les délais d'exécution seront fixés par l'entreprise dans son mémoire, son planning et dans l'acte d'engagement.

Les travaux seront réalisés au plus tard fin juin 2020.

La durée maximale des travaux est de 2 mois (hors préparation de chantier).

2.10. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2.11. MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite pour la remise des offres, des modifications de détail ou des précisions au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les concurrents, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.12. MODALITES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

Les travaux sont financés à **100%** par l'Agence de l'eau Seine Normandie.

Par dérogation à l'article 87 du code des marchés publics, il n'est pas prévu d'avance pour le candidat ainsi que pour son (ses) sous-traitant(s).

3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SITUATION JURIDIQUE ET LES CAPACITES PROFESSIONNELLES, TECHNIQUES ET FINANCIERES DES CANDIDATS

Chaque candidat devra fournir impérativement un dossier comprenant les renseignements et documents suivants :

- une lettre de candidature et une déclaration du candidat (imprimés DC1 et DC2 nouvelle version de 2016) édités par le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;
- Un document présentant sa société, indiquant notamment ses **moyens** humains et techniques, ses **références** professionnelles datant de moins de trois ans et les justificatifs attestant des capacités du candidat, pour la réalisation des travaux concernés (notamment des **certificats de capacités** pour des prestations similaires à celles demandées) ;

En cas de candidatures groupées, les documents énumérés ci-dessus devront être fournis par chaque membre du groupement.

Les imprimés DC1, DC2 et DC4 sont disponibles sur le site Internet :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>.

Si une pièce dont la production est réclamée est absente ou incomplète, le pouvoir adjudicateur demandera à ce candidat de produire ou de compléter cette pièce.

4. CONTENU DES OFFRES

Le candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui :

- l'Acte d'Engagement, document cadre à remplir, dater et signer,
- le Bordereau des Prix accompagné d'un sous-détail des prix unitaires et forfaitaires,
- le Détail Quantitatif Estimatif (DQE),

- le mémoire technique de l'entreprise, daté et signé, incluant notamment :
 - l'organisation générale du chantier et notamment :
 - les moyens humains mis à disposition de cette opération,
 - les moyens en matériels mis en œuvre sur le chantier,
 - les indications concernant la provenance des principales fournitures et éventuellement les références des fournisseurs correspondants,
 - un planning détaillé d'exécution des travaux,
 - le protocole d'exécution des travaux,
 - les moyens mis en œuvre pour assurer la protection des ouvrages existants,
 - les contrôles internes prévus par l'entreprise dans le cadre du chantier,
 - les mesures d'hygiène et de sécurité et notamment :
 - les dispositions destinées à assurer la bonne tenue, le bon aspect et la propreté du chantier,
 - les moyens mis en place pour assurer la sécurité des personnes et des biens sur le chantier et à proximité,
 - l'identification et l'analyse des risques inhérents au chantier ainsi que les mesures préconisées,
 - la démarche environnementale et notamment :
 - les mesures destinées à limiter les différentes nuisances et pollutions susceptibles d'être engendrées par l'exécution des travaux,
 - les principes de tri, d'évacuation et de traitement des déchets.

Le contenu des offres ne nécessite pas la remise du CCTP et du CCAP signés, car ceux-ci sont acceptés d'office dans l'AE.

Les modalités de sous-traitance sont précisées au CCAP.

5. CRITERES D'EVALUATION DES CANDIDATURES

5.1. APTITUDE DES SOUMISSIONNAIRES

Les candidatures seront analysées en fonction :

- de la situation juridique des candidats,
- de leurs capacités économiques et financières,
- de leurs références professionnelles.

Si le dossier du candidat est incomplet, les acheteurs peuvent demander aux candidats de régulariser le contenu en cas d'oubli ou de production incomplète d'une pièce réclamée dans le dossier de candidature. Le code n'impose pas au pouvoir adjudicateur de demander aux soumissionnaires les pièces manquantes, mais s'il procède à cette demande, c'est au bénéfice de tous les candidats.

5.2. CAPACITES ECONOMIQUE ET FINANCIERE – REFERENCES REQUISES

Les candidats devront justifier d'un chiffre d'affaires suffisant dans le domaine considéré et révélant un niveau d'activité leur permettant d'assurer sans difficultés les prestations demandées au titre du marché.

5.3. CAPACITE PROFESSIONNELLE - REFERENCES REQUISES

Il sera exigé des candidats des références :

- récentes datant au maximum des trois dernières années,
- ayant pour objet l'exécution de prestations de travaux similaires à celles prévues dans le cadre de la présente consultation,
- portant sur des volumes comparables à ceux prévus par le présent projet.

6. EXAMEN DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ

6.1. CRITERES D'ATTRIBUTION

Le pouvoir adjudicateur retiendra l'offre la plus avantageuse à l'issue d'un classement.

Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse s'effectuera selon les critères pondérés suivants :

Critères	Pondération
Valeur technique de l'offre	60%
Montant de l'offre	40%

L'analyse des offres donnera lieu à une note qui sera calculée en fonction du barème exposé ci-après :

$$N = 0,60 \times Nt + 0,40 \times Nf$$

Avec : Nt Note Technique, Nf Note Financière

6.1.1. Note Technique Nt

Pour l'établissement de la **note technique (Nt)**, chaque sous-critère listé ci-dessous sera pris en compte:

Sous-critères d'évaluation de la note technique	Pondération
Adéquation de l'organisation en personnel, matériels et des compétences affectée à cette opération, des contrôles internes et externes	20%
Démarche Environnementale, Sécurité, Hygiène et Protection de la Santé : mesures prises pour limiter les risques sécuritaires, sur la santé, nuisances et pollution durant les travaux (SOPAQ, SOGED, PPSPS). Mesures prises pour assurer une bonne gestion du chantier et propreté visuelle et pour interdire l'accès au chantier.	20%
Le mémoire technique : compréhension de la commande et la méthodologie et protocole de travaux développés dans le mémoire technique	40%
Cohérence du planning des travaux, délais de réalisation des différentes phases du programme de travaux	20%
Total	100%

Pour chaque sous-critère donné :

- il est attribué une note de 0 à 20 pour chaque sous-critère,
- la note est pondérée pour chaque critère par le coefficient correspondant
- les offres sont classées à l'issue de la notation globale

Pour une offre donnée, la note technique Nt sera la somme des notes pondérées obtenues pour chaque sous-critère.

6.1.2. Note Financière Nf

La note financière Nf sera noté sur 20 selon le calcul suivant :

Notation de l'offre = montant de l'offre la moins disante x 20 / montant de l'offre.

La note de 20 correspond à l'offre la moins disante à laquelle il est appliqué le coefficient de pondération de 40 %.

6.1.3. Négociation

Conformément à la rubrique R. 2123 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité d'effectuer des négociations avec les candidats sélectionnés dont les propositions techniques et financières présentent des points susceptibles d'être négociés.

7. DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

La date limite de remise des offres est fixée sur la page de garde du présent Règlement de consultation.

8. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

8.1. REPONSE ELECTRONIQUE

Les réponses électroniques devront être exclusivement déposées sur le site du profil d'acheteur : <https://www.uamc14.org/condeennormandie>

Les candidats souhaitant postuler par voie électronique doivent se conformer aux indications définies sur ce site.

Aucune autre voie de transmission électronique des offres ne sera acceptée.

8.2. COPIE DE SAUVEGARDE

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur un support physique électronique ou sur un support papier doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres.

Cette copie doit être placée dans un pli, sans identification de l'entreprise, comportant la mention :

**Travaux pour la gestion des écoulements de la Druance sur le site de l'ancien barrage
de Pontécoulant (14)
COPIE DE SAUVEGARDE
NE PAS OUVRIR**

Les copies de sauvegarde des offres devront être remises contre récépissé à :

Mme Anne Pelet

Directrice Générale des Services (DGS) de Condé-en-Normandie

Commune de Condé en Normandie

Place de l'Hôtel de ville

14110 CONDE DE NORMANDIE

Si elles sont envoyées par la poste, les offres devront être adressées par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant les mêmes date et heure limites fixées pour les offres présentées sur papier.

Tout autre moyen de transmission (fax ou internet par exemple) ne sera pas admis.

La copie de sauvegarde est ouverte :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;
- lorsqu'une candidature ou une offre a été transmise par voie électronique et n'est pas parvenue dans les délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la copie de sauvegarde soit parvenue dans les délais.

Si le pli n'est pas ouvert, il est détruit à l'issue de la procédure.

9. HORAIRES D'OUVERTURE

Mairie de Condé-en-Normandie : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

10. VISITE SUR SITE

La visite du site est obligatoire et libre. Les entreprises justifieront leur visite du site avec des photos à l'appui.

11. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès des personnes suivantes :

D'ordre administratif :

Mme Anne Pelet, Directrice Générale des Services (DGS) de Condé-en-Normandie,
Maître d'ouvrage, Commune de Condé en Normandie - Place de l'Hôtel de ville - 14110
CONDE DE NORMANDIE

Tel : 02 31 59 15 50 - apelet@condenormandie.fr

D'ordre technique :

M. Johan HERMAN, animateur/chargé de projet environnement, CPIE Collines Normandes
– Le Moulin de Ségrie – 61 100 Athis-Val-de-Rouvre. Tél : 02 33 62 34 65 -
j.herman@cpie61.fr

M. Arnaud FLIPPE, Maître d'œuvre, CE3E, 12 bis Route de Conches, 27180 Arnières-sur-Itton, Tél : 02.32.62.53.62 – arnaud.flippe@ce3e.fr.